

Séance du 16 juillet 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 juillet 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Taieb à Mme Langlois, Mme Candillier à M. Pocq, Mme Capdevielle à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE - Adhésion à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables.

L'évaluation de l'Agenda 21 de la Ville de Bayonne a conclu à la nécessité de davantage développer l'approche économique du développement durable dans l'acte 2 de l'Agenda 21. Faire encore plus évoluer les marchés publics passés par la Ville vers des marchés et achats durables devient ainsi une priorité.

L'association régionale 3AR, Association Aquitaine des Achats Publics Responsables, a plusieurs missions :

- susciter l'intérêt des acheteurs, élus, services techniques, administratifs, et créer une dynamique autour des achats responsables ;
- accompagner les réalisations d'achats sur les plans technique, juridique et organisationnel ;

- valoriser les expériences, évaluer les progrès réalisés ;
- favoriser les échanges entre les membres et les autres acteurs pouvant contribuer aux achats responsables.

Elle offre par ailleurs ses services en vue d'appuyer l'évolution des métiers, à travers :

- des formations pour les agents et de la sensibilisation pour les élu(e)s ;
- une lettre électronique d'information, un site Internet avec un espace dédié aux adhérents ;
- des rencontres thématiques ;
- du conseil minute : pilotage parmi les outils et ressources mobilisables, informations sur les actions en cours et évènement prévus ;
- de l'accompagnement sur des marchés publics et sur leur mise en place de politiques d'achats.

Adhérer à 3AR permettrait à la Ville de Bayonne de bénéficier des outils développés par 3AR, de son expérience, mais également d'appartenir à un réseau national de la commande publique responsable.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Bayonne à l'association 3AR, la cotisation annuelle s'élevant à 1 000 € pour 2015.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.